

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents : 15

Nombre de Votants : 15

Date de la convocation : 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le six juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de Nieulle-sur-Seudre s'est réuni compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 au lieu permettant de répondre aux règles sanitaires, en la salle des fêtes municipale.

PRÉSENTS : SERVENT FRANCOIS, MANCEAU MICHEL, HAMON FRANÇOISE, VIOLLET GEOFFROY, TOBI KARINE, OCTEAU STÉPHANE, BILLAUD VANESSA, RENOULEAUD BRUNO, CHAUVET MAGUY, GACHINAT PATRICK, CHALONY EMMANUELLE, ANGER GERARD, CHEVALIER INGRID, MORICE ELODIE, BOITEL DOMINIQUE.

ABSENTS EXCUSÉS :

PROCURATIONS

Secrétaire de séance : Monsieur ANGER Gérard

Monsieur ANGER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Une fois l'appel réalisé et le secrétaire de séance désigné, monsieur le maire fait part de la demande de trois conseillers d'instaurer une séance à huis clos.

Il souligne que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée.

Il précise que doit être délibéré en premier lieu la tenue de la séance à huis clos.

→ HUIS CLOS

À l'unanimité :

- (**Délibération n°1**) : est adopté

→ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

- Monsieur le maire demande aux membres de son conseil s'ils ont de nouvelles observations à faire sur le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020. N'ayant pas d'observations à relever le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

→ ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait lecture de l'ordre du jour de la séance et précise qu'il ajoute les questions suivantes en questions dites diverses :

- 1- Exonération des loyers pour les baux commerciaux durant la période de confinement : il rappelle aux membres du conseil, qu'il convient d'apporter une réponse et demandera un positionnement du conseil.
- 2- Maintien du feu d'artifice pour le 15 août 2020 : il indique que la commune souhaitait offrir à ses administrés un feu d'artifice le soir du 15 août 2020. En raison de différentes phases de déconfinement et des règles sécuritaires et sanitaires, il fera part de ses inquiétudes.
- 3- Représentation de la commune aux assemblées associatives.
- 4- Une information sera faite sur les prochaines élections sénatoriales et sur la séance du conseil municipal obligatoire du 10 juillet 2020.

→ **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire rappelle que le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu de [l'article L 2121-8](#) du CGCT qui précise que :

« Tout organisme collégial, surtout s'il comporte un nombre important de membres, ne peut être efficace que si ses modalités de fonctionnement interne sont précisées par un texte, et si le respect de ce texte est garanti. »

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations sur le document présenté. N'ayant aucune observation Monsieur le maire soumet l'adoption du règlement au vote.

- **(Délibération n°2)** : le règlement intérieur du conseil municipal est adopté à l'unanimité

→ **PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le maire informe que les différentes commissions se sont réunies et demande à chaque président de bien vouloir présenter les grandes lignes des orientations retenues ;

Commission Enfance/Jeunesse

- Madame CHEVALIER présidente de la commission enfance jeunesse expose les grandes lignes du compte-rendu envoyé à chaque conseiller :

Elle rappelle l'importance de prendre ses marques et de faire connaissance avec les membres du personnel affectés à l'école. Elle indique sa volonté de maintenir les équipes en place dans la mesure où elle n'a pas le recul nécessaire pour modifier l'organisation en place.

Elle informe les membres du conseil municipal des demandes d'investissements de l'équipe enseignante : l'achat d'un chevalet de peinture et de deux vidéoprojecteurs.

Elle indique également que sur la proposition des services de la poste la commune souhaite doter l'école de tablettes numériques par le biais de l'opération « label école numérique 2020 » en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale. La dotation de cet équipement serait une dépense de 8 500.00 € et pourrait être subventionnée pour moitié. En ce sens, Madame CHEVALIER a demandé à Madame DELMON directrice de l'école de bien vouloir construire le dossier pédagogique. Les demandes devront être obligatoirement transmises avant le 30 août 2020.

Commission Bâtiments/voiries/urbanisme

- Monsieur BOITEL président de la commission Bâtiments/Voiries/Urbanisme rappelle les grandes lignes du compte-rendu envoyé à chaque conseiller :

Il rappelle que pour l'année 2020 les grandes priorités de cette commission sont les dossiers suivants :

- 1) Lancement du projet école maternelle : à ce titre, il indique qu'il a rencontré Monsieur VANDON, l'architecte du projet et qu'une rencontre est programmée avec Monsieur le maire et les services préfectoraux afin de définir l'attribution de subventions (modalités, conditions ...) Il espère un début des travaux fin d'année début d'année 2021.
- 2) Le réseau d'eau pluvial : il rappelle les problématiques rencontrées par la commune lors de l'hiver 2019/2020 et débordements rencontrés par les administrés. Il indique qu'en ce sens une rencontre avec le directeur de Eau17 et le Directeur technique de la Rese s'est tenue en mairie. A l'issue de cette entrevue, il a été décidé qu'une séance publique se tiendra en septembre 2020.

Il informe que lui et les membres de sa commission ont établis une liste non exhaustive de travaux à réaliser d'ici à la fin de l'année ainsi qu'une liste d'achats à programmer :

- Réparation de la porte de la boulangerie : il profite de cet instant pour remercier Monsieur ANGER Gérard, pour avoir réalisé les premières réparations,
- Changement de la porte de l'accueil de la mairie : celle-ci est colonisée par une abeille charpentière. De fait, le bois est creux et la porte est fragilisée.
- Columbarium : il indique qu'initialement était étudiée la pose d'un nouveau columbarium. Dans un souci d'économies, la solution de l'extension a été retenue.
- Bras de broyage tracteur : il indique qu'avec le concours de Monsieur OCTEAU Stéphane, il a pu obtenir un devis. Celui-ci étant très élevé (19 000.00 € HT) il propose que soit inscrite une somme cette année, celle-ci devra être complétée sur l'exercice suivant.
- Matériel informatique : il indique que le parc informatique de la commune est vieillissant et qu'il n'est plus adapté à la nouvelle configuration. Il souligne l'importance de la mise en place de sauvegardes des données plus poussées. En ce sens, deux prestataires ont été contactés : SOLURIS – prestataire historique de la commune et de bon nombre de collectivités et REX ROTARY – prestataire privé.
Au regard des devis réalisés et des besoins identifiés, il apparaît que le devis Soluris est le mieux disant et plus adapté aux besoins. L'offre de Rex Rotary bien qu'intéressante s'adresse à des entités plus importantes.
- Monsieur BOITEL indique qu'une étude de sécurité devra être menée conjointement avec les services du département sur la route départementale : route du port paradis.
En effet, au regard des diverses observations d'administrés, les véhicules semblent rouler trop vite. Monsieur BOITEL souligne qu'il faudra être patient et ne s'agissant pas d'une voie communale, il ne peut garantir la mise en place d'une solution rapide.
- Il informe les membres du conseil municipal de l'offre reçue pour le terrain de la commune en vente. Celui-ci jouxte la salle des associations. Ce terrain a été estimé par

les domaines à 53 € du mètre carré. Sa superficie est égale à 1400 m² soit une valeur estimée à 74 200.00 € hors frais de notaire. Les demandeurs proposent d'acheter le terrain pour la somme de 70 000,00 €.

Monsieur le maire précise que la commune n'a reçu que peu d'offres concernant ce terrain et qu'il s'agit d'une chance.

Madame BILLAUD demande si le terrain est viabilisé, Monsieur le maire lui indique que non.

Madame CHAUVET demande si la parcelle sera vendue en plusieurs lots. Monsieur le maire précise que l'offre concerne l'ensemble de la parcelle.

Monsieur le Maire demande au membre du conseil de bien vouloir se prononcer :

- **(Délibération n°3)** : vente du terrain communal référencé B916 sur le cadastre communal pour la somme de 70 000.00 hors frais de notaire est adoptée à l'unanimité.
- Monsieur BOITEL indique que les travaux rue des Myosotis sont en cours et que malheureusement ils ont pris un léger retard d'une semaine. (tête de rocher non rabotée). Il rappelle qu'une fois cette première phase accomplie, l'entreprise en charge des travaux entamera la réfection des réseaux sur la rue des cyclamens.
- Il indique que plusieurs travaux de réparations sur le réseau d'eaux pluviales sont à prévoir avant l'hiver ainsi que des travaux d'entretien de la voirie.
- Il informe que le lotissement « Le Marguin » devrait être prochainement rétrocédé à la commune mais qu'il convient, en amont, au propriétaire de rétrocéder le réseau d'assainissement à Eau17 et la Rese. Une demande a été faite en ce sens.
- Monsieur le maire indique qu'une étude devra être menée avec le concours du SDIS sur le dimensionnement des bornes incendies : leur nombre, le respect des distances

Madame TOBI indique que le dimensionnement des tuyaux des réseaux pluviales et /ou assainissement est mauvais. Selon elle, le diamètre est bien trop petit pour pouvoir absorber les flux des différentes habitations des lotissements.

Commission communication/associations/culture/loisirs

- Madame CHALONY présidente de la commission Communication / Associations/ Culture/ Loisirs rappelle les grandes lignes des comptes rendus communiqués aux conseillers municipaux.
- Madame CHALONY indique que la commission s'est réunie par deux fois autour des axes suivants :

La communication :

- Elle indique que la commission souhaite maintenir la parution de « l'écho de la Saloche » et préconise une édition annuelle. Pour pallier le manque d'information le reste de l'année la commission propose la mise en place d'un « mini écho de la Saloche » celui-ci sera distribué une fois par semestre. Elle annonce que le premier exemplaire sera finalisé dans les prochaines semaines.
- Elle indique que la mise à jour du site internet en désuétude depuis sa création et en cours. Plusieurs pages ont déjà été actualisées. Elle précise qu'une formation mutualisée avec 3 communes membres de la CDCBM est prévue le mercredi 8 juillet 2020.

Monsieur RENOULEAUD indique qu'il y a une petite erreur sur l'énoncé de la commission Marais/Zones humides. Madame CHALONY indique qu'une modification sera apportée.

- Elle souligne le bon fonctionnement de la page Facebook de la commune et des retours positifs des administrés.

Le milieu associatif

- Madame CHALONY informe avoir reçu, à sa demande, Monsieur Roumilhac, bénévole de la bibliothèque municipale. Madame CHALONY indique que la convention ainsi que le règlement seront actualisés dans les prochains jours.
- Madame CHALONY informe avoir reçu à sa demande Madame JARRIAULT, présidente de l'association ADN. L'entrevue s'est bien déroulée. Elle précise qu'elle rencontrera l'ensemble des présidents d'associations en septembre. Un courrier sera envoyé en ce sens.
- Madame CHALONY indique qu'il est essentiel que la commune soit représentée aux différentes assemblées associatives. En effet, plusieurs présidents (es) d'associations regrettent se manque de représentativité ; *Monsieur le maire indique que le sujet sera abordé en questions diverses, comme précédemment annoncé.*

Les manifestations

- Madame CHALONY indique qu'en raison de la crise sanitaire et des protocoles en cours, il est difficile de projeter la commune dans l'organisation des manifestations. Elle souhaite que soit évoqué le feu d'artifice prévu pour le 15 août 2020. En effet, bien que le souhait de la commune était d'offrir un moment de convivialité à ses administrés, les contraintes actuelles mettent en exergue les difficultés de réalisation de celui-ci.

Monsieur le maire précise que la difficulté réside pour l'essentiel dans le respect des consignes de sécurités sanitaires. La responsabilité de la commune peut être engagée et par ricochet la sienne. Il n'est pas certain de pouvoir garantir le nombre de participants, leur comptage et surtout le respect des distanciations sociales. De plus, les communes avoisinantes ayant annulé leur traditionnel feu d'artifice, il craint un afflux trop important. Il souligne que la commune n'a ni les moyens humains ni matériels pour contenir le moindre débordement.

Au regard des derniers éléments, il souhaite que les membres du conseil se prononcent et soumet la question au vote.

- **(Délibération n°4)** : le conseil municipal par vote à l'unanimité décide d'annuler le feu d'artifice programmé pour la soirée du 15 août 2020.

Madame CHALONY indique les manifestations programmées dès la rentrée :

- Organisation d'un forum des associations courant septembre,
- Cérémonie du 11 novembre : cérémonie traditionnelle aux lieux et conditions habituels,
- Téléthon le 28 novembre 2020 : madame CHALONY précise que sur la commune cette manifestation a toujours lieu une semaine avant les événements nationaux.

Madame HAMON demande si cette manifestation attire beaucoup de personnes ? quelles activités sont proposées ?

Madame CHALONY indique qu'un repas est proposé, que l'année précédente des activités de sophrologie, zumba ont été programmées ;

Madame MORICE souligne que l'école participe et qu'une course à pieds est organisée au city stade. Que les membres bénévoles de l'association ADN fabriquent des objets pour les vendre sur les différents ateliers.

Madame CHALONY rappelle l'implication de l'association ESNG (football) qui a organisé un « plateau ».

- Le Noël des enfants : Madame CHALONY précise avoir eu contact avec le Président de l'APE afin de savoir si l'association souhaite réitérer leur partenariat avec la mairie. A savoir, séances de cinéma offerte aux enfants. Elle indique que les membres de la commission souhaitent changer les modalités d'organisation en proposant un spectacle offert par la municipalité.
- Les vœux de Monsieur le maire en janvier
- Le repas des aînés le samedi 30 janvier 2020.

Commission Marais/Zones Humides/ Relation avec les acteurs du marais

- Monsieur ANGER président de la commission sus-nommée rappelle les grandes lignes du compte rendu communiqué aux conseillers municipaux.
- Il indique qu'un arrêté a été pris par Monsieur le Maire pour interdire la baignade au Port Paradis. En ce sens, il précise qu'un panneau sera posé prochainement. Il en sera de même pour la cale, une signalisation chaussée glissante sera apposée.

Madame CHAUVET Maguy s'étonne de cette décision. Monsieur le maire précise qu'il en va de sa responsabilité. En effet, il ne peut garantir la sécurité des baigneurs tant par le manque de surveillant de baignade que par la dangerosité des profondeurs.

- Monsieur ANGER indique que les membres de la commission souhaitent l'installation d'un nouvel ensemble banc/table de pique-nique et que celui-ci devra obligatoirement être aux normes PMR. Il précise que le terrain appartient à un particulier, et qu'après une première entrevue il est souhaitable que Monsieur le maire rencontre le propriétaire.
- Monsieur ANGER indique que sera étudiée la possibilité de mise en place d'un ponton communal. En ce sens, il rencontrera les services de la DTTM. Il souligne qu'un projet avait été présenté par l'ancien conseil municipal lors de sa dernière assemblée, jugeant le manque d'information, la question avait été suspendue.

Monsieur MANCEAU Michel aimerait connaître les orientations pour le marais : comment le valoriser, comment l'entretenir ...Il souhaite qu'une étude soit menée pour avoir une vision globale.

Monsieur le maire indique que la gestion du marais de Nieulle-sur-Seudre est inscrit dans le projet de valorisation initié par la communauté de communes du Bassin de Marennes, compétente en la matière.

➔ PRÉSENTATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le maire informe que chaque fonctionnaire appartient à un corps ou à un cadre d'emplois classé dans l'une des 3 catégories hiérarchiques (A, B et C). Chaque corps ou cadre d'emplois comprend un ou plusieurs grades composés de plusieurs échelons.

Au cours de sa carrière, le fonctionnaire bénéficie d'avancements d'échelon et éventuellement de grade. Il peut également changer de corps ou de cadre d'emplois.

Il souligne que l'administration employeur choisit les fonctionnaires qu'elle souhaite promouvoir à un grade supérieur, parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier.

Les fonctionnaires sont choisis en fonction de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.

Les fonctionnaires choisis sont inscrits, par ordre de mérite, sur un tableau annuel d'avancement, après avis de la CAP.

Monsieur le maire indique que l'ensemble des agents de la commune appartiennent à la catégorie C. Que les titulaires peuvent bénéficier de cet avancement.

Monsieur le Maire propose l'acceptation de l'avancement du personnel et précise qu'il conviendra de modifier le tableau des effectifs. Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur l'avancement des agents.

(Délibération n°5) : À l'unanimité, il est décidé d'accepter l'avancement des agents de la commune et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

→ VOTE DES TAUX IMPOSITIONS POUR L'EXERCICE 2020

Vote des taxes

Monsieur le maire indique qu'il convient de fixer le niveau des taux communaux d'imposition pour l'année 2020. Conformément au projet de BP pour l'exercice 2020, Monsieur le maire indique que les taux d'imposition peuvent rester fixés sans augmentation pour 2020 au niveau voté pour 2019 soit :

• Taxe d'habitation	11.98 %
• Taxe foncière bâtie	18.38 %
• Taxe foncière non-bâtie	100.18 %

(Délibération n°6) : À l'unanimité, il est décidé de maintenir les taux d'imposition au niveau voté pour 2019

→ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le maire indique que les orientations budgétaires sur cet exercice bien particulier ont été définies grâce au travail des différentes commissions. Ces orientations ont été présentées lors de la commission des finances du 29 juin 2020.

Il rappelle que la commune a plusieurs budgets :

1. Budget Général – Commune
2. Budget annexe - boulangerie
3. Budget annexe - salon de coiffure
4. Budget annexe- supérette
5. Budget CCAS

Il rappelle que le budget est voté par chapitre et présente les documents distribués aux membres du conseil municipal.

Il propose de voter budget par budget

1- Budget général – Commune

<i>Vue d'ensemble du fonctionnement</i>	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	480 506,02
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	161 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	215 006,02
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	90 500,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 800,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 500,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	355 300,00
014 - Atténuations de produits	34 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	118 520,00
66 - Charges financières	30 000,00
67 - Charges exceptionnelles	7 600,00
022 - Dépenses imprévues	12 000,00
Total dépenses réelles	1 035 426,02
Total dépenses d'ordre	28 340,16
Total dépenses de fonctionnement	1 063 766,18
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	30 550,00
73 - Impôts et taxes	450 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	246 918,00
75 - Autres produits de gestion courante	40 210,00
76 - Produits financiers	10,00
77 - Produits exceptionnels	4 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	292 078,18
Total recettes réelles	1 063 766,18
Total recettes de fonctionnement	1 063 766,18

Vue d'ensemble de l'investissement			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2020		
001 - Déficit d'investissement reporté	22 125,12 €		22 125,12 €
020 - Dépenses imprévues			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €		2 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	70 000,00 €		70 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles			
Total dépenses réelles hors opérations	94 125,12 €		94 125,12 €
068 - TRAVAUX DE VOIRIE -		163 239,16 €	163 239,16 €
072 - MATERIEL DE CUISINE		5 000,00 €	5 000,00 €
56 - BATIMENTS COMMUNAUX	3 869,00 €	6 266,67 €	10 135,67 €
83 - CIMETIERE	2 881,00 €	6 900,00 €	9 781,00 €
84 - ECOLE MATERNELLE		1 484 728,49 €	1 484 728,49 €
86 - ACHAT DE VEHICULE COMMUNAL	33 280,00 €		33 280,00 €
87 - MATERIEL TECHNIQUE	12 290,00 €		12 290,00 €
88 - AMENAGEMENT PAYSAGER			
89 - SITE INTERNET			
90 - TOILETTES PUBLIQUES			
91 - MATERIEL INFORMATIQUE	3 750,00 €		3 750,00 €
92 - EFFACEMENT RESEAU RUE GARESCHE	10 000,00 €	27 453,72 €	37 453,72 €
94 - AMENAGEMENT URBAIN	5 760,00 €		5 760,00 €
97 - MATERIEL ECOLE	10 309,00 €		10 309,00 €
Total dépenses opérations d'invest.	82 139,00 €	1 693 588,04 €	1 775 727,04 €
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement	176 264,12 €	1 693 588,04 €	1 869 852,16 €
	Budget primitif 2020		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
024 - Produits des cessions d'immobilisations	70 000,00 €		70 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €	40 000,00 €	90 000,00 €
Total recettes réelles hors opérations	120 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €
068 - TRAVAUX DE VOIRIE -		35 000,00 €	35 000,00 €
41 - REALISATION PARC DE SKATE		106 512,00 €	106 512,00 €
84 - ECOLE MATERNELLE		1 540 000,00 €	1 540 000,00 €
Total recettes opérations d'invest.		1 681 512,00 €	1 681 512,00 €
Total recettes d'ordre	28 340,16 €		28 340,16 €
Total recettes d'investissement	148 340,16 €	1 721 512,00 €	1 869 852,16 €

(Délibération n°7) : À l'unanimité, le budget primitif de la commune est voté tel que présenté

2- Budget annexe– boulangerie

Vue d'ensemble du fonctionnement	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	4 320,11 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	3 220,11 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 100,00 €
66 - Charges financières	200,00 €
Total dépenses réelles	4 520,11 €
Total dépenses d'ordre	8 915,92 €
Total dépenses de fonctionnement	13 436,03 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 657,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	6 827,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 952,03 €
Total recettes réelles	13 436,03 €
Total recettes de fonctionnement	13 436,03 €

Vue d'ensemble de l'investissement	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
001 - Déficit d'investissement reporté	9 513,76
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 915,92
23 - Immobilisations en cours	3 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	18 429,68
Total dépenses d'investissement	18 429,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 513,76
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00
Total recettes réelles hors opérations	9 513,76
Total recettes d'ordre	8 915,92
Total recettes d'investissement	18 429,68

(Délibération n°8) : À l'unanimité, le budget annexe 2020 - boulangerie est voté tel que présenté

3- Budget annexe– salon de coiffure

<i>Vue d'ensemble fonctionnement</i>	
	Budget primitif 2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	15 500,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	14 000,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 500,00 €
66 - Charges financières	500,02 €
022 - Dépenses imprévues	1 000,00 €
Total dépenses réelles	17 000,02 €
	Budget primitif 2020
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
023 - Virement à la sect. d'investissement	7 116,56 €
Total dépenses d'ordre	7 116,56 €
Total dépenses de fonctionnement	24 116,58 €
	Budget primitif 2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	14 269,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 600,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 247,58 €
Total recettes réelles	24 116,58 €

<i>Vue d'ensemble de l'investissement</i>	
	Budget primitif 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
001 - Déficit d'investissement reporté	2 955,33
16 - Emprunts et dettes assimilés	3 030,00
23 - Immobilisations en cours	4 086,56
Total dépenses réelles hors opérations	10 071,89
Total dépenses d'investissement	10 071,89
	Budget primitif 2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles
001 - Excédent d'investissement reporté	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 955,33
Total recettes réelles hors opérations	2 955,33
Total recettes d'ordre	7 116,56
Total recettes d'investissement	10 071,89

(Délibération n°9) : À l'unanimité, le budget annexe 2020 - salon de coiffure est voté tel que présenté

4- Budget annexe– supérette

Détail du fonctionnement - Dépenses	
	Budget primitif 2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	10 500,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	10 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	
66 - Charges financières	200,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
022 - Dépenses imprévues	600,00 €
Total dépenses réelles	11 400,00 €
	Budget primitif 2020
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
023 - Virement à la sect. d'investissement	9 177,35 €
Total dépenses d'ordre	9 177,35 €
	Budget primitif 2020
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
Total dépenses de fonctionnement	20 577,35 €
	Budget primitif 2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles
75 - Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	12 577,35 €
Total recettes réelles	20 577,35 €
	Budget primitif 2020
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles

Vue d'ensemble de l'investissement	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
001 - Déficit d'investissement reporté	13 274,97 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	7 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 177,35 €
Total dépenses réelles hors opérations	22 452,32 €
Total dépenses d'investissement	22 452,32 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 274,97 €
Total recettes réelles hors opérations	13 274,97 €
Total recettes d'ordre	9 177,35 €
Total recettes d'investissement	22 452,32 €

(Délibération n°10) : À l'unanimité, le budget annexe 2020 – supérette est voté tel que présenté

5- Budget CCAS

Vue d'ensemble du fonctionnement	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	1 534,14
Total dépenses réelles	3 534,14
Total dépenses de fonctionnement	3 534,14
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2020
	Propositions Nouvelles
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	
74 - Dotations, subventions et participations	
75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 434,14 €
Total recettes réelles	3 534,14 €
Total recettes de fonctionnement	3 534,14 €
PAS D INVESTISSEMENT SUR CE BUDGET	

(Délibération n°11) : À l'unanimité, le budget annexe 2020 – CCAS est voté tel que présenté

→ **INTERCOMMUNALITE**

A- Présentation des délégations de Monsieur le maire dans le cadre de sa Vice-Présidence :

- Régie des déchets,
- Grands rassemblements ,

B- Monsieur le maire indique que lui et Madame CHEVALIER sont membres élus au sein des commissions communautaires suivantes :

- Les commissions suivantes ont été créées au sein de la CDCBM :
- Action sociale – enfance jeunesse ;
- Gestion des zones humides et valorisation du marais ;
- Développement économique ;
- Tourisme – patrimoine ;
- Régie des déchets ;
- Culture – sports – loisirs – vie associative ;
- Finances, mutualisation des moyens.

M. Le maire en tant que vice président fait partie de toutes les commissions
Mme CHEVALIER fait partie des commissions développement économique et tourisme.

C- Monsieur le maire indique que M. Mickaël VALLET en sa qualité de Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes informe les maires des communes membres de la CDCBM de l'article L5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le transfert de pouvoir de police, compétence propre du maire au profit des présidents d'EPCI dans les domaines de compétences qui ont été transférés à ces collectivités.

Monsieur le maire rappelle que le transfert du pouvoir de police administrative concerne :

- 1- La collecte des déchets ménagers,
- 2- La réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- 3- Le stationnement, la circulation et la délivrance des autorisations de stationnement sur les voies publiques aux exploitants de taxi,
- 4- L'assainissement.

Monsieur le maire informe que ces transferts de pouvoir de police s'opèrent de droit et les maires des e membres n'ont pas à notifier leur accord. Néanmoins, les maires peuvent s'opposer au transfert dans un délai de six mois.

Monsieur le maire indique qu'il souhaite conserver l'exercice du pouvoir de police et qu'il prendra un arrêté de refus de transfert de pouvoir au Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

D- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes du Bassin de Marennes demande à chaque commune membre de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le rappelle que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle contribue également à garantir l'équité financière entre les

communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des délégués.

Il présente les candidatures suivantes :

Délégués titulaires :

Monsieur SERVENT François

Madame CHEVALIER Ingrid

Délégués non titulaires :

Monsieur BOITEL Dominique

Madame CHALONY Emmanuelle

(Délibération n°12) : À l'unanimité, les délégués suivants ont été désignés :

Délégués titulaires :

Monsieur SERVENT François

Madame CHEVALIER Ingrid

Délégués non titulaires :

Monsieur BOITEL Dominique

Madame CHALONY Emmanuelle

→ **CCAS**

Monsieur le maire indique qu'il a déjà assisté à une réunion CIAS en la présence de Madame HAMON Françoise conseillère municipale, désignée à siéger aux commissions du CIAS de Marennes.

Il rappelle qu'en sa qualité de Président du CCAS il doit désigner quatre membres extérieurs au conseil. Il informe que la commune est dans l'attente de la désignation d'un membre par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF). Il indique avoir reçu les candidatures :

- LEONE Cendrine,
- DEFFAYET Katia,
- VIOLLET Véronique
- Si l'UDAF ne désigne personne d'ici le 16 juillet, une personne supplémentaire sera choisie.

Il informe que dans l'attente de la mise en place du CA, la commune a dû répondre à des demandes d'aides urgentes :

- Une participation à une famille dans l'attente d'une réponse des acteurs sociaux depuis le confinement pour une prise en charge sur une facture d'eau liée aux interventions de la RESE – 200.00 €
- Une participation pour une aide sur un voyage vacances d'un jeune adhérent au local jeune 160.00 €
- Soutien à la banque alimentaire : une autorisation d'urgence a été délivrée.

→ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Exonération des baux communaux :**

Monsieur le maire indique que conformément à la demande du conseil municipal dernier, Monsieur le maire a demandé les justificatifs nécessaires aux locataires des

commerces communaux. Il informe, que ceux -ci sont conformes et demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer.

Madame CHEVALIER demande que la situation de chaque commerce soit étudiée indépendamment :

- SALON DE COIFFURE exonération 1 mois
Pour : 10 contre : 4 Abstention : 1
- BOULANGERIE exonération 1 mois
Pour : 10 contre : 4 Abstention : 1
- SUPERETTE: 1 mois
Pour : 9 Contre : 5 Abstention : 1

(Délibération n°13) : À 10 voix pour contre 4 et 1 abstention la décision d'une exonération d'un mois est adoptée pour le salon de coiffure.

(Délibération n°14) : À 10 voix pour contre 4 et 1 abstention la décision d'une exonération d'un mois est adoptée pour la boulangerie.

(Délibération n°15) : À 9 voix pour contre 5 et 1 abstention la décision d'une exonération d'un mois est adoptée pour la superette.

- **Maintien du feu d'artifice du 15 août 2020 :**
Question vue et traitée précédemment

- **Représentation de la commune aux assemblée associatives**

Monsieur le maire informe qu'il assistera à l'assemblée de l'ACCA qui se tiendra le 10 juillet prochain.

Madame Chalony indique quant à elle qu'elle assistera le même jour à celle de l'ESNG.

- **Conseil du 10 juillet 2020 – désignation des délégués en vue de sénatoriales**

Monsieur le maire rappelle le caractère obligatoire de la prochaine séance du conseil municipal du 10 juillet 2020. Il souligne que la date est imposée et que dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint le conseil aura l'obligation de se réunir le 14 juillet 2020. Il rappelle que la commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Fin de la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance
Monsieur ANGER Gérard

Le maire de Nieulle-sur-Seudre
François SERVENT